

Courtemelon, le 8 octobre 2021

Communiqué de presse :

Convention avec la Fondation rurale interjurassienne reconduite pour deux ans

Le canton du Jura et le canton de Berne ont renouvelé leur convention de prestations avec la Fondation rurale interjurassienne (FRI) pour les années 2022 et 2023. Les deux conventions de prestations sont reconduites dans la continuité des précédentes ainsi que le montant annuel alloué de 4,09 millions de francs pour le canton du Jura et de 1,66 million de francs, y compris les subventions fédérales pour la formation professionnelle, pour le canton de Berne.

La convention de prestations définit les tâches que les deux cantons confient à l'institution créée en 2004. La FRI est active dans la formation agricole et celle des gestionnaires en intendance dans le Jura et le Jura bernois. Elle s'occupe des conseils individuels et de la vulgarisation dans l'agriculture ainsi que de la promotion des produits du terroir. Dans le Jura, la FRI assume également la fonction de station phytosanitaire et arboricole, organes chargés de surveiller l'évolution des maladies des plantes, de favoriser des solutions permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, mais aussi de promouvoir la culture des fruits et la plantation d'arbres fruitiers hautes tiges.

La fondation accueille en moyenne 260 élèves sur les sites de Courtemelon et de Loveresse, elle propose plus de 70 cours de formation continue.

La mission de la FRI est de former, conseiller et soutenir les acteurs du monde rural dans les domaines de :

- l'agriculture et ses branches spéciales,
- l'alimentation, l'économie familiale et l'intendance,
- l'entretien et la conservation de la nature et du paysage,
- la valorisation des produits et des prestations de l'agriculture,
- l'agritourisme,
- les projets de développement rural.

En maintenant et en développant des activités économiques rentables liées à la filière agroalimentaire, à l'aménagement du milieu de vie et à la protection de l'environnement, la FRI contribue à la viabilité de l'espace rural.

Personnes de contacts :

Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'économie rurale, canton du Jura, tel 032 420 74 02,

jean-paul.lachat@jura.ch

Olivier Girardin, directeur de la Fondation rurale interjurassienne, tel 032 545 56 42,

olivier.girardin@frij.ch